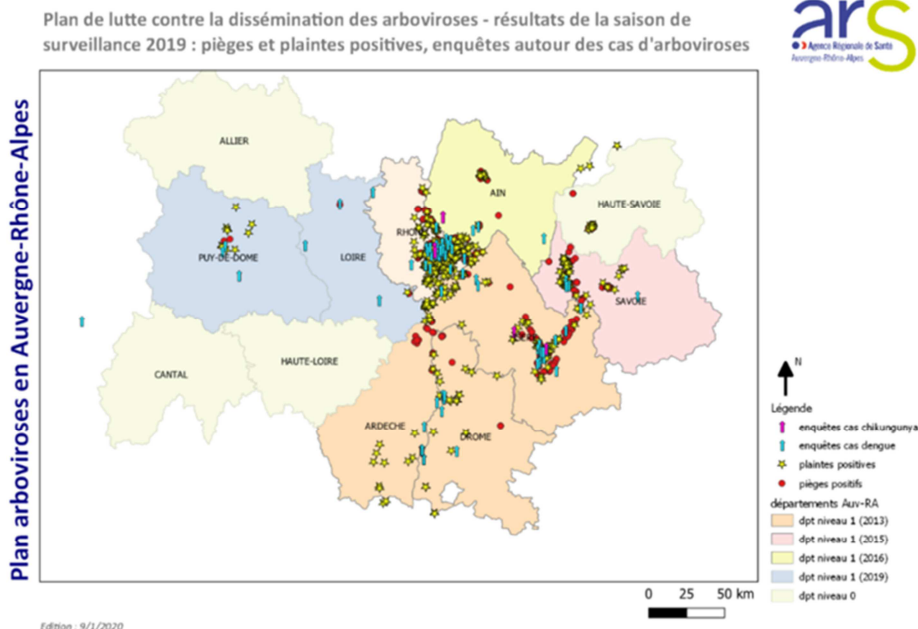


En Auvergne-Rhône-Alpes, quatre maladies vectorielles à suivre : le chikungunya, la dengue, le zika et la borréliose de Lyme

Le chikungunya, la dengue et Zika



Le **chikungunya**, la **dengue** et le virus **Zika** sont trois maladies infectieuses à déclaration obligatoire, dues à des virus de type arbovirus. La transmission s'effectue par l'intermédiaire d'un moustique du genre *Aedes albopictus* pour la métropole, plus connu sous le nom de **moustique tigre**, qui s'est infecté en piquant un Homme atteint d'une arbovirose.

Le virus Zika, principalement transmis par les moustiques, a la particularité d'être aussi transmis par voie sexuelle. La dengue et le chikungunya se manifestent par de la fièvre supérieure à 38,5°C d'apparition brutale et au moins un signe parmi les suivants : céphalées, arthralgies, myalgies, lombalgies ou douleur retro-orbitaire, douleurs articulaires pour le chikungunya, sans autre point d'appel infectieux. Les personnes atteintes par le virus Zika, sont très souvent asymptomatiques. Quand ils se manifestent, les signes peuvent être une éruption cutanée à type d'exanthème avec ou sans fièvre et au moins deux signes parmi les suivants : hyperhémie conjonctivale, arthralgies, myalgies, en l'absence d'autres causes identifiées.

Aedes albopictus est implanté dans 58 départements métropolitains dont 9 en Auvergne-Rhône-Alpes : Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Puy de Dôme, Rhône, Savoie et Haute-Savoie (départements en niveau 1 : *Aedes albopictus* implanté et actif). A noter qu'en 2019, pour la première fois dans la région, deux cas de **dengue autochtone** ont été observés. Le nombre de cas est dépendant des épidémies présentes dans le monde, notamment dans les DOM-TOM.

Santé publique France coordonne la surveillance épidémiologique du chikungunya, de la dengue et du virus

Zika dans les départements métropolitains colonisés par le moustique vecteur en lien avec les ARS. Du 1^{er} mai au 30 novembre 2019, 93 cas de dengue, 10 cas de chikungunya et 1 cas de zika ont été confirmés en Auvergne-Rhône-Alpes. Ces chiffres sont en forte augmentation d'année en année.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'ARS ARA est en charge de la surveillance entomologique pour suivre l'aire d'implantation du moustique tigre sur la région, de la sensibilisation de la population et des professionnels de santé et des mesures de lutte antivectorielles. L'ARS ARA a délégué une partie de ces missions à un opérateur : l'Entente interdépartementale de démoustication Rhône Alpes (EIRAD).

Afin de lutter contre l'installation ou la multiplication du moustique tigre, seules les actions de destruction des gîtes larvaires mises en œuvre par tous sont efficaces. Tout récipient pouvant entraîner la stagnation d'une petite quantité d'eau (même de la taille d'un bouchon) est susceptible de devenir un lieu de ponte de ce moustique. Il est donc nécessaire que chacun se mobilise en vidant régulièrement les coupelles, nettoyant les gouttières, couvrant les réservoirs d'eau, et en supprimant toute stagnation d'eau dans les équipements (piscines hors d'usage, terrasses sur plots ...) ou objets (meubles de jardin, jouets ...) situés à l'extérieur. C'est uniquement lorsque qu'une personne présente une arbovirose et que le moustique est détecté que sont mis en œuvre des mesures adaptées de lutte antivectorielle dans les lieux fréquentés par cette personne. L'objectif est alors d'éviter l'instauration d'un cycle de transmission autochtone de ces virus.





La borréliose de Lyme

La borréliose de Lyme est une maladie infectieuse, non contagieuse, causée par une bactérie du complexe *Borrelia (B) burgdorferi sensu lato* et transmise à l'homme par morsures de tiques, du genre *Ixodes*, infectées.

La tique est un acarien parasite visible à l'œil nu mais de très petite taille. Grâce à son appareil buccal appelé « rostre », elle vit ancrée sur la peau des mammifères sauvages (gibiers, oiseaux, rongeurs) ou d'élevage (vaches, chevaux...). Une fois fixées à leur peau, les tiques se nourrissent de sang pour se développer. Il s'agit d'un vecteur important de la maladie chez l'homme : si une tique mord un animal infecté par une bactérie ou un virus et qu'elle mord ensuite un être humain, celui-ci peut alors être infecté.

Aujourd'hui on considère que 5 à 20 % des tiques peuvent être infectées par la borréliose de Lyme. Il est conseillé de réduire le temps de contact avec la tique pour limiter le risque de transmission de germes infectieux. Le risque de développement de la maladie dépend ensuite de chaque individu et de ses défenses immunitaires.

La maladie peut se manifester dans un premier temps par un érythème migrant centré sur la morsure de tique (rougeur de la peau s'étendant progressivement avec ou sans éclaircissement central). Cependant, ce n'est pas toujours le cas. L'érythème peut être accompagné de douleurs articulaire et musculaire. Sans prophylaxie adaptée à l'apparition de l'érythème, celui-ci peut être suivi par diverses manifestations dermatologiques, neurologiques, articulaires et plus rarement cardiaques ou ophtalmiques.

Cette zoonose est présente en Europe, Amérique du Nord et dans les régions tempérées de l'Asie.

Il n'existe pas actuellement de programme de surveillance spécifique pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. La surveillance de la maladie de Lyme est assurée par le réseau Sentinelles et le Centre national de référence (CNR) des *Borrelia*. Les données d'incidence de ces deux systèmes sont encore parcellaires et rendent difficiles les comparaisons interrégionales et interdépartementales.

En 2016, le Réseau Sentinelles estime à environ 54 647 le nombre de personnes atteintes de Borréliose de Lyme en France métropolitaine, dont **11 680** cas en Auvergne-Rhône-Alpes (ARA) (soit 21% des cas nationaux). Au niveau national, cette même année, le taux d'incidence annuel était de 84 cas pour 100 000 habitants, taux en forte augmentation par rapport aux années précédentes. En effet, ce taux était stable depuis 2009 et il était de 51 pour 100 000 habitants en 2015.

La surveillance du Réseau Sentinelles montre également une diversité géographique des incidences régionales. Au cours de la période 2009-2018, les taux d'incidence annuels moyens les plus élevés ont été retrouvés dans les régions de l'est (Alsace, Lorraine), du Limousin et de Rhône-Alpes.

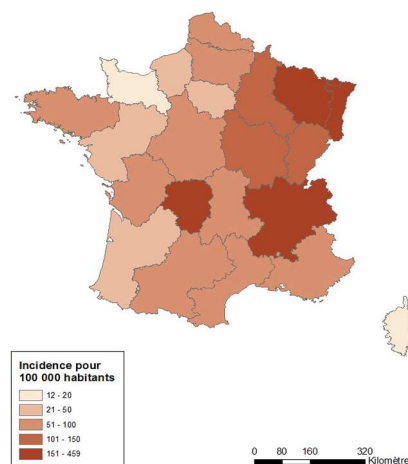
La région ARA présente également une incidence élevée et une tendance à l'augmentation, similaire à la tendance nationale, durant ces dernières années. Ces taux d'incidences doivent être interprétés avec prudence du fait d'une précision statistique faible (s'exprimant par des intervalles de confiance parfois très larges).

TAUX D'INCIDENCE ANNUEL MOYEN ENTRE 2009 ET 2018 SUR LA REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Périodes	Taux d'incidence annuel moyen	
	Ex- Auvergne	Ex- Rhône-Alpes
2009-2011	62/100 000	76/100 000
2012-2015	55/100 000	111/100 000
2016	105/100 000	156/100 000
Total Auvergne-Rhône-Alpes 2016	147/100 000	
2017	160/100 000	167/100 000
2018	92/100 000	315/100 000

Pour répondre aux interrogations sur les difficultés liées au diagnostic et sur la prise en charge des formes tardives, le ministère des Affaires sociales et de la santé a publié en 2016 un **Plan national de prévention et de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques**. Le dernier comité de pilotage, en juillet 2019, prévoit le renforcement des actions de prévention au niveau local, face à l'augmentation de l'incidence en 2018, et a établi 5 centres de référence pour la prise en charge des maladies vectorielles à tiques (CRMVT) en France. Le Centre de référence pour la région Auvergne-Rhône-Alpes se situe au CHU de **Clermont-Ferrand, associé au CHU de St Etienne**.

Estimation du taux d'incidence annuel moyen de la borréliose de Lyme par région, France métropolitaine, 2013 – 2018, Réseau Sentinelles



SOURCES

- « Plan national de prévention et de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques : point d'étape ». Ministère des Solidarités et de la Santé, 5 décembre 2019. <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/plan-national-de-prevention-et-de-lutte-contre-la-maladie-de-lyme-et-les-428253>.
- « Borréliose de Lyme ». Consulté le 8 janvier 2020. <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-transmission-vectorielle/borréliose-de-lyme/donnees/#tabs>.
- « La borréliose de Lyme | ». Cellule d'intervention en Région (CIRE) Auvergne-Rhône-Alpes. BVS, n° 2 (juin 2018): 1-47. Consulté le 8 janvier 2020. https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/system/files/2018-06/BVS_Lyme_ARA_vf.pdf